

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/05/2010

Réception par le Prefet : 25/05/2010

Publication : 28/05/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-7-8-3

Séance du vendredi 21 mai 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROGRAMME E758 ASSOCIATION LANGUE ET CULTURE REGIONALES DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° CG-2010-1-14 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général
- VU la délibération n° 2009/5-8/3 du 9 décembre 2009 relative au BP 2010 «Programme Langue et Culture Régionales»
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue à l'Association Langue et Culture Régionales du Sundgau une subvention de 500 € pour le cycle d'activités inter-classes sur le thème des recettes d'autrefois.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, chapitre 65, fonction 28, nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions